

## **INSCRIPTIONS DNB 2016**

### **PROCEDURE D'INSCRIPTION POUR LES CANDIDATS INDIVIDUELS**

(Candidats non-scolarisés en établissement et  
candidats de l'enseignement à distance)

**OUVERTURE DU SERVEUR INTERNET  
Du 2 décembre 2015 à 9 h00 au 23 décembre 2015 à 17 h00**

**ATTENTION: Les inscriptions au DNB se font uniquement par Internet.**  
(Navigateur Internet : Mozilla Firefox 4 et supérieurs, Internet Explorer 7 et supérieurs  
Chrome 8 et supérieurs, Safari 5 et supérieurs)

**Pour s'inscrire : [www.ac-poitiers.fr](http://www.ac-poitiers.fr)**

↳ rubrique Examens-VAE

L'inscription se fait en trois étapes :

- la création et l'activation d'un compte utilisateur
- l'inscription
- la confirmation d'inscription

Vous devez suivre les consignes du serveur et indiquer obligatoirement la série et les options choisies (voir § Informations complémentaires page 2).

### **CONFIRMATION D' INSCRIPTION**

Vous recevrez début janvier une confirmation d'inscription **que vous devrez vérifier, modifier en rouge si besoin puis dater et signer.**

La confirmation, accompagnée des pièces justificatives **est à retourner au :**

**Rectorat de l'académie de Poitiers - DEC 3  
22, rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40625  
86022 Poitiers Cedex**

**pour le 22 janvier 2016 dernier délai.**

**Cette date devra être respectée sous peine d'annulation de votre candidature.**

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur les conditions et modalités d'inscription, vous pouvez prendre contact avec le pôle de gestion du D.N.B. au

☎ 05.16.52.64.38 ou 05.16.52.64.37  
[dnb@ac-poitiers.fr](mailto:dnb@ac-poitiers.fr)

Tout le courrier relatif à l'examen sera envoyé à l'adresse que vous avez saisie. **Pensez à prévenir le rectorat si vous déménagez en cours d'année.**

## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour les candidats individuels, le diplôme est attribué sur la base des notes obtenues à un examen comportant 6 épreuves écrites (quatre épreuves imposées et communes à tous les candidats individuels) et deux épreuves choisies.

Pour être admis, le candidat doit obtenir une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves.

Deux séries sont proposées : GENERALE (série G) et PROFESSIONNELLE (série P)

### ► **SERIE GENERALE ET SERIE PROFESSIONNELLE :**

#### **1) – Epreuves écrites obligatoires:**

- FRANCAIS (Coefficient 2)

- MATHEMATIQUES (Coefficient 2)

- HISTOIRE - GEOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (Coefficient 2)

- LANGUE VIVANTE ETRANGERE (coefficient 1)

#### **2) - Deux épreuves obligatoires, au choix des candidats selon la série**

##### ► **SERIE GENERALE :**

		<b>Coefficient</b>
<b>2 épreuves choisies par le candidat parmi les 3 disciplines suivantes</b>	<b>Physique-chimie</b>	<b>1</b>
	<b>Sciences de la vie et de la Terre</b>	<b>1</b>
	<b>Enseignements artistiques au choix :</b> - arts plastiques - éducation musicale	<b>1</b>

##### ► **SERIE PROFESSIONNELLE :**

		<b>Coefficient</b>
<b>2 épreuves choisies par le candidat parmi les 3 disciplines suivantes</b>	<b>Sciences physiques</b>	<b>1</b>
	<b>Prévention santé environnement</b>	<b>1</b>
	<b>Arts plastiques</b>	<b>1</b>

## **SITUATIONS PARTICULIERES**

Les documents relatifs à la procédure de demande d'aménagement des épreuves d'examen pour la session 2016 sont disponibles sur le site académique du rectorat : [www.ac-poitiers.fr](http://www.ac-poitiers.fr) rubrique Examens-VAE – Mesures destinées aux candidats handicapés.

La date limite de transmission des dossiers est désormais fixée, par décret, à la date de fin d'inscription à l'examen (23 décembre 2015) le cachet de La Poste faisant foi (envoi par recommandé simple).